

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce communiqué ne doit pas être publié, transféré ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Réalisation d'une augmentation de capital d'EOS imaging de 15 M€ entièrement souscrite par FOSUN PHARMACEUTICAL AG

Paris, le 7 décembre 2018, 19h30 CET – EOS imaging (Euronext, FR0011191766 - EOSI), pionnier de l'imagerie médicale orthopédique 2D / 3D, avait annoncé dans un communiqué du 17 juillet 2018 avoir signé avec Fosun Pharmaceutical AG, une filiale indirecte de Shanghai Fosun Pharmaceutical (Group) Co., Ltd. (Fosun Pharma, stock code: 600196.SH, 02196.HK) (« **Fosun** ») un accord ferme relatif à une prise de participation par Fosun Pharmaceutical AG dans le capital d'EOS imaging (le « **Contrat de Souscription** ») réalisée par émission d'actions nouvelles d'EOS imaging (l'« **Augmentation de Capital** »).

La réalisation de cet investissement était notamment soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires chinoises et au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus relatif à l'opération.

EOS imaging a obtenu les autorisations réglementaires chinoises requises et annonce avoir reçu aujourd'hui le visa de l'AMF n° 18-551 sur le prospectus relatif à l'opération.

Le Directeur Général d'EOS imaging, faisant usage de la délégation qui lui a été conférée au titre de la décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2018 (lui-même agissant en vertu des délégations et pouvoirs qui lui ont été conférés par la vingtième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 mai 2018), a ainsi décidé ce jour de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 15.061.856,13 euros, par émission de 3.446.649 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») pour un prix de souscription de 4,37 euros chacune.

L'Augmentation de Capital a pour objectif de contribuer à mettre la technologie d'EOS imaging à disposition du plus grand nombre de patients à travers le monde.

Marie Meynadier, Directrice Générale d'EOS imaging, a déclaré : «*Nous nous réjouissons de l'entrée de Fosun au capital d'EOS imaging. Elle vient compléter notre base historique forte en Europe et le renforcement significatif de notre présence sur le marché nord-américain initié mi-2017, et s'inscrit dans une stratégie globale de développement de la présence de la Société sur ses trois marchés les plus significatifs.*»

A l'issue des opérations de règlement-livraison prévues le 11 décembre 2018, le capital social d'EOS imaging sera 261.304,07 euros divisé en 26.130.407 actions. Les actions nouvelles seront assimilables aux actions existantes d'EOS imaging et seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le numéro ISIN FR0011191766 – EOSI.

Fosun Pharma, à travers Fosun Pharmaceutical AG détiendra environ 13,2% du capital et des droits de vote d'EOS imaging (sur une base non diluée et tenant compte du capital et des droits de vote d'EOS imaging à la date du présent communiqué), et deviendra à ce titre le premier actionnaire d'EOS imaging.

A titre d'exemple, un actionnaire qui détenait 1% du capital avant la réalisation de l'opération en détiendra 0,87% après (sur une base non diluée et tenant compte du capital et des droits de vote d'EOS imaging à la date du présent communiqué).

COMMUNIQUE DE PRESSE

Utilisation du produit de l'émission

Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles dont l'admission est demandée est destiné à fournir à la Société des moyens supplémentaires, par ordre décroissant de priorité :

- pour un montant d'environ un tiers du produit net de l'émission : contribuer à l'expansion commerciale d'EOS imaging par un renfort (i) des équipes de vente et des initiatives commerciales dans les marchés où EOS a un accès direct et (ii) du réseau dans les marchés pénétrés via des partenaires de distribution ;
- pour un montant d'environ un tiers du produit net de l'émission : investir dans de futures améliorations de produits et dans les efforts de recherche et développement ; et
- pour un montant d'environ un tiers du produit net de l'émission : financer la variation du fonds de roulement car la croissance prévue pourrait demander un niveau de fond de roulement qui pourrait ne pas être couvert par le seul affacturage.

Engagement de la Société

Aux termes du Contrat de Souscription et sous réserve de certaines exceptions détaillées dans la note d'opération relative à l'Augmentation de Capital, la Société s'est engagée, pendant une période de cinq ans à compter de la date de réalisation de l'Augmentation de Capital et tant que Fosun détiendra au moins 25% du nombre d'Actions Nouvelles, à offrir à Fosun la possibilité de souscrire aux augmentations de capital qui seraient réalisées sans droit préférentiel de souscription.

Aux termes d'un avenant au contrat de souscription que Fosun et la Société se sont engagés à conclure avant le 31 décembre 2018, Fosun s'est engagé à ne pas exercer plus de deux-tiers de ses droits de vote pour voter en faveur des résolutions concernées et corrélativement à exercer au moins le tiers de ses droits de vote restant pour voter contre lesdites résolutions. Fosun ne sera pas tenu à un tel engagement dans l'hypothèse où il renoncerait à exercer son droit de souscrire aux augmentations de capital susvisées préalablement au vote sur les résolutions concernées, ce dont le marché serait informé avant ledit vote.

Mise à disposition du prospectus

Un prospectus relatif à l'opération ayant reçu le visa de l'AMF, sous le numéro 18-551, en date du 7 décembre 2018, constitué du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2018 sous le numéro D.18-0439, du rapport financier semestriel de la société et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), est disponible au siège social d'EOS imaging ainsi que sur les sites internet d'EOS imaging et de de l'AMF (www.amf-france.org).

Annexe : Résumé du prospectus

Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de référence et au chapitre 2 « Facteurs de risque » de la Note d'opération.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.eos-imaging.com.

www.eos-imaging.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

EOS imaging a été sélectionné pour intégrer le nouvel indice EnterNext© PEA-PME 150, composé de 150 entreprises françaises, cotées sur les marchés d'Euronext et d'Alternext à Paris.

EOS imaging est coté sur le Compartiment C d'Euronext Paris
ISIN : FR0011191766 – Mnémo : EOSI

**À propos d'EOS imaging**

EOS imaging conçoit, développe et commercialise EOS®, une solution d'imagerie médicale innovante dédiée aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie, qui associe équipement et services dans un marché évalué à environ 2 milliards de dollars par an. Avec plus de 280 systèmes EOS® installés, représentant environ un million d'examens annuels, la société est actuellement présente dans 33 pays, dont les États-Unis (approbation FDA), le Japon, la Chine et l'Union Européenne (marquage CE). En 2017, le chiffre d'affaires d'EOS imaging s'est élevé à 37,1 M€. Le taux de croissance annuel moyen (CAGR) sur la période 2012-2017 est de 32%.

CONTACTS:**EOS imaging**

Marie Meynadier

CEO

(+33) 1 55 25 60 60

investors@eos-imaging.com**FP2COM**

Relations Médias

Florence Portejoie

fportejoie@fp2com.fr

(+33) 6 07 76 82 83

Avertissement

Ce document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat de titres d'EOS imaging (la « Société »).

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par la Société de ses actions ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des actions peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-dessous), telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France) (les « Etats Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres, objet de ce document, rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres. En conséquence, les titres de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des Etats Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec toutes actions de la Société dans tout Etat Membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'Etat Membre. L'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/EC (telle que modifiée, y compris par la Directive 2010/73/EU), et comprend toute mesure pertinente de transposition dans l'Etat Membre.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de titres ou une quelconque sollicitation d'achat de titres de la Société aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses titres aux Etats-Unis. La diffusion de ce document (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à l'article 21 (restrictions relatives à la « financial promotion ») du Financial Services and Markets Act 2000 (« FMSA »). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (ii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii) et (iii) étant ensemble dénommées les « Personnes Qualifiées »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées. En recevant ce document, vous devrez prévenir la Société que vous faites parties des catégories de personnes mentionnées ci-dessus.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

COMMUNIQUE DE PRESSE

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°18-551 en date du 7 décembre 2018

Le résumé se compose d'une série d'informations requises connues désignées sous le terme d'« **Éléments** ». Ces Éléments sont présentés en cinq sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

COMMUNIQUE DE PRESSE

<i>Section A – Introduction et avertissements</i>		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d’investir dans les titres financiers dont l’admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l’investisseur.</p> <p>Lorsqu’une action concernant l’information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l’investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l’Union européenne ou parties à l’accord sur l’Espace économique européen (« EEE »), avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n’engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus, ou s’il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d’aider les investisseurs lorsqu’ils envisagent d’investir dans ces titres financiers.</p>
A.2	Consentement de l’émetteur sur l’utilisation du Prospectus	Sans objet.
<i>Section B – Emetteur</i>		
B.1	Raison sociale et nom commercial de l’Emetteur	EOS Imaging (la « Société », « EOS Imaging » ou l’« Emetteur »).
B.2	Siège social	10, rue Mercœur, 75011 Paris.
	Forme juridique	Société anonyme de droit français à Conseil d’administration, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 694 893.
	Droit applicable	Droit français.
	Pays d’origine de l’Emetteur	France.
B.3	Description des opérations effectuées par l’Emetteur et de ses principales activités	<p>Le Groupe (tel que défini à la rubrique B.5 ci-dessous) conçoit, développe et commercialise EOS®, un dispositif médical d’imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l’orthopédie, ainsi que des applications associées.</p> <p>EOS est une modalité d’imagerie médicale bi-plan stéréo-radiographique (SR) qui associe des technologies propriétaires et permet un examen d’imagerie du squelette global, peu irradiant, en deux et trois dimensions. Elle se substitue à certains examens de radiologie conventionnelle ou de tomodensitométrie (scanner). L’offre EOS associe un équipement de prises d’images, une station de revue qui permet d’obtenir le modèle 3D personnalisé et les données anatomiques du patient, et des accessoires.</p> <p>Le Groupe offre également des services logiciels et des consommables dédiés à la chirurgie orthopédique et fondés sur l’image médicale. Adapté aux besoins des orthopédistes et des radiologues, EOS est la seule technologie permettant de réaliser</p>

COMMUNIQUE DE PRESSE

une image stéréoradiographique biplan par balayage et d'en obtenir un modèle personnalisé 3D global du squelette du patient en position debout. Le modèle 3D de chaque patient permet de mettre en œuvre un traitement personnalisé tout au long de la chaîne de soin. EOS est une modalité d'imagerie nouvelle qui n'a actuellement pas d'équivalent sur le marché.

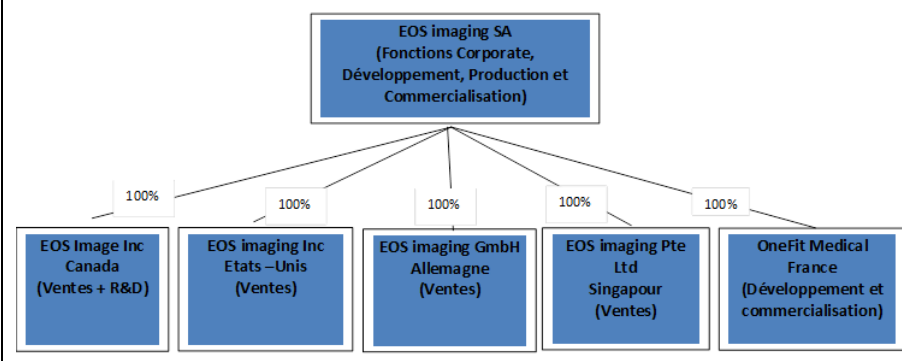
Le Groupe estime l'opportunité de marché à environ 12 000 hôpitaux au niveau mondial soit un potentiel de chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2 milliard de dollars pour une pénétration de 100%. Comme pour toute innovation, la vitesse de pénétration dépendra de nombreux paramètres (dont le coût d'acquisition de la machine, l'environnement économique des clients, l'adoption par les professionnels de santé) et le Groupe ne donne pas d'indication sur la vitesse d'adoption attendue et sur le taux de pénétration objectif sur ce marché potentiel.

EOS a obtenu les autorisations de mise sur le marché dans la plupart des grands marchés dont les Etats-Unis, le Japon, la Chine et l'Union Européenne. A fin 2017, environ 250 hôpitaux dans une trentaine de pays, parmi lesquels de nombreux leaders d'opinion en chirurgie orthopédique, imagerie et rhumatologie, étaient équipés de la solution EOS. Le Groupe estime à environ 1 million le nombre d'examens EOS réalisés en 2017. Le Groupe a enregistré un taux de croissance annuel moyen du revenu de 32% sur la période 2012-2017. Il poursuit son expansion, en particulier en Amérique du Nord où des investissements significatifs ont été initiés au cours de l'exercice 2017 et poursuivis au cours du premier semestre 2018. Le Groupe a en particulier renforcé sa stratégie commerciale à l'intention des cliniques et pratiques privées. Au 30 juin 2018, EOS Imaging dispose de 8,9 millions d'euros de trésorerie disponible.

COMMUNIQUE DE PRESSE

<p>B.4a Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p>Evènements importants depuis le 30 juin 2018</p> <p>Depuis le 30 juin 2018, la Société a annoncé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le 3 juillet 2018, que le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble Alpes (CHUGA) devient le 20^e CHU français à s'équiper du système EOS ; - le 17 juillet 2018, un chiffre d'affaires de 17,5 millions d'euros pour le 1^{er} semestre 2018, porté par la croissance en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord ; - le 17 juillet 2018, la signature d'un accord avec la société Fosun Pharmaceutical AG en vue d'une prise de participation significative au capital ; - le 21 août 2018, la réalisation de sa 100^{ème} installation aux Etats Unis ; - le 4 septembre 2018, l'installation d'un premier site au Mexique ; - du 26 au 29 septembre 2018, la présentation de la solution EOS au congrès de la <i>North American Spine Society</i> (NASS) à Los Angeles, Etats-Unis ; - du 10 au 13 octobre 2018, la présentation du logiciel de planification chirurgicale en ligne hipEOS lors du 31^{ème} congrès annuel de la Société Internationale des Technologies pour l'Arthroplastie (ISTA) à Londres ; - du 12 au 15 octobre 2018, la présentation de la solution collaborative de partage des données 2D/3D stereoVIEW et la nouvelle plateforme d'e-learning aux Journées Francophones de Radiologie (JFR) au Palais des Congrès de Paris ; - le 16 octobre 2018, un chiffre d'affaires de 25,5 millions d'euros pour le 3^{ème} trimestre 2018, poursuivant la dynamique en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord et compensant le report de ventes en Europe ; - le 30 octobre 2018, l'installation des premiers systèmes EOS dans la Péninsule Ibérique ; - du 1^{er} au 4 novembre 2018, la présentation de la solution EOS au Congrès Américain de la chirurgie de la hanche et du genou (AAHKS) à Dallas, Etats-Unis ; - le 5 novembre 2018, l'annonce des nominations de Mike Lobinsky, Président Amérique du Nord, en tant que Directeur Général Exécutif en vue de succéder à Marie Meynadier à compter du 1^{er} janvier 2019, et ce pour renforcer la stratégie américaine de la Société, et de Valérie Worrall en tant que Directrice Financière. A l'occasion de ce communiqué de presse, la Société a précisé que Marie Meynadier poursuivra sa mission de Directrice Générale Exécutive de la Société jusqu'au 31 décembre 2018 et conservera après cette date un mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Société. Le communiqué de presse précise également qu'il est envisagé de proposer de nommer Mike Lobinsky en qualité d'administrateur d'EOS Imaging lors d'une prochaine Assemblée Générale d'actionnaires ; et - du 12 au 15 novembre 2018, la présentation de la suite de logiciels EOSapps lors du Congrès de la Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique (SOFOT) au Palais des Congrès de Paris.
---	--

COMMUNIQUE DE PRESSE

<p>B.5 Description du Groupe et de la place de l'Emetteur dans le Groupe</p>	<p>A la date du visa sur le Prospectus, la Société détient cinq filiales (ensemble avec la Société, le « Groupe ») dont le capital est détenu à 100 % par EOS Imaging et leurs comptes sont consolidés :</p>  <pre> graph TD A["EOS imaging SA (Fonctions Corporate, Développement, Production et Commercialisation)"] B["EOS Image Inc Canada (Ventes + R&D)"] C["EOS imaging Inc Etats – Unis (Ventes)"] D["EOS imaging GmbH Allemagne (Ventes)"] E["EOS imaging Pte Ltd Singapour (Ventes)"] F["OneFit Medical France (Développement et commercialisation)"] A --- 100% B A --- 100% C A --- 100% D A --- 100% E A --- 100% F </pre>
<p>B.6 Principaux actionnaires et contrôle de l'Emetteur</p>	<p>Au 30 septembre 2018, le capital social s'élève à 226 837,58 euros, divisé en 22 683 758 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 euro.</p> <p>Au 30 septembre 2018, la répartition du capital et des droits de vote de la Société est, à la connaissance de la Société, la suivante :</p>

Au 30/09/2018 (non audité)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACTIONNAIRES	ACTIONS	% du capital	% des droits de vote total
MANAGEMENT	369 959	1,63%	1,63%
<i>Marie MEYNADIER</i>	<i>367 959</i>	<i>1,62%</i>	<i>1,62%</i>
<i>Gérard HASCOET</i>	<i>2 000</i>	<i>0,01%</i>	<i>0,01%</i>
FONDS D'INVESTISSEMENT	7 865 388	34,67%	34,67%
<i>COFA Invest</i>	<i>266 554</i>	<i>1,18%</i>	<i>1,18%</i>
<i>ANDERA Partners (anciennement EDRIP)¹</i>	<i>1 039 119</i>	<i>4,58%</i>	<i>4,58%</i>
<i>BPI</i>	<i>2 230 222</i>	<i>9,83%</i>	<i>9,83%</i>
<i>Financière Arbevel²</i>	<i>1 145 045</i>	<i>5,05%</i>	<i>5,05%</i>
<i>Financière de l'Echiquier</i>	<i>2 040 098</i>	<i>8,99%</i>	<i>8,99%</i>
<i>Amundi³</i>	<i>1 144 350</i>	<i>5,04%</i>	<i>5,04%</i>
Actions auto-détenues	21 969	0,10%	0,10%
FONDATEURS	283 703	1,25%	1,25%
FLOTTANT	14 142 739	62,35%	62,35%
TOTAL	22 683 758⁴	100,00%	100,00%

A la date du Prospectus, aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société.

A la connaissance de la Société et à la date du Prospectus, il n'existe aucun autre actionnaire (que ceux mentionnés ci-dessus) détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société et aucun actionnaire n'a déclaré agir de concert à l'AMF.

Aucun actionnaire ne bénéficie de droit de vote double. Les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux.

¹ Sur la base de la dernière déclaration de franchissement de seuils disponible (n°218C0593 en date du 14 mars 2018).

² Sur la base de la dernière déclaration de franchissement de seuils disponible (n°218C0728 en date du 13 avril 2018).

³ Sur la base de la dernière déclaration de franchissement de seuils disponible (n°218C1489 en date du 24 août 2018).

⁴ Par correction du Rapport Financier Semestriel, le capital social a été augmenté de 16 000 actions pour tenir compte de l'acquisition d'actions gratuites.

COMMUNIQUE DE PRESSE

B.7 Informations financières historiques sélectionnées et changements significatifs depuis les dernières informations financières historiques (en K€)

 • **Bilan consolidé résumé :**

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Actif non courant	13 022	11 735	9 792
Actif courant	55 789	46 587	48 987
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	8 865	6 930	14 909
Total Actif	68 811	58 322	58 779
Capitaux propres	21 116	23 203	22 768
Passif non courant	26 846	15 509	14 792
dont dettes à long terme	25 986	14 733	14 019
Passif courants	20 849	19 610	21 218
Total Passif	68 811	58 322	58 779

 • **Compte de résultat consolidé résumé :**

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2018	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Total des produits des activités ordinaires	18 310	17 284	38 810	33 097
Marge brute	8 818	7 432	16 804	14 575
Résultat opérationnel	(2 793)	(2 662)	(5 769)	(4 563)
Résultat courant avant impôts	(5 842)	(3 717)	(7 786)	(6 172)
Résultat net - Part du groupe	(5 842)	(3 717)	(7 786)	(6 172)
Résultat net par action - de base et dilué	(0,26)	(0,18)	(0,36)	(0,30)

COMMUNIQUE DE PRESSE

- **Variation des capitaux propres consolidés :**

(en milliers d'euros)

Capitaux propres du groupe EOS IMAGING	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat consolidé	Total
31-déc.-16	203	70 649	(339)	(42 850)	1 276	(6 172)	22 768
Affectation du résultat N-1				(6 172)		6 172	
Augmentation de capital	22	8 495					8 517
Variation des écarts de conversion					(742)		(742)
Variation des écarts actuariels							
Résultat de la période N						(3 717)	(3 717)
Paievements en actions				477			477
Actions propres			1				1
30-juin.-17	225	79 144	(337)	(48 545)	534	(3 717)	27 304
31-déc.-17	226	79 145	(322)	(48 172)	112	(7 786)	23 203
Affectation du résultat N-1				(7 786)		7 786	
Augmentation de capital		69					69
Affectation report à nouveau en prime d'émission		(72 495)		72 495			
Variation des écarts de conversion					295		295
Variation des écarts actuariels				(37)			(37)
Résultat de la période N						(5 842)	(5 842)
Paievements en actions				3 544			3 544
Actions propres			(115)				(115)
30-juin.-18	227	6 178	(437)	20 043	407	(5 842)	21 116

- **Tableau des flux de trésorerie consolidés :**

COMMUNIQUE DE PRESSE

		<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2018	Au 30 juin 2017
		Capacité d'autofinancement	(1 779)	(2 841)
		Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(6 541)	(1 597)
		Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	(8 320)	(4 078)
		Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(1 753)	(1 166)
		Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	12 025	7 715
		dont augmentation de capital	69	8 517
		Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue	(17)	193
		Variation de la trésorerie nette	1 935	2 663
		A la connaissance de la Société, à l'exception de l'accord intervenu le 17 juillet 2018 entre la Société et Fosun Pharmaceutical AG, aucun changement significatif dans la situation financière et commerciale du Groupe n'est intervenu depuis le 30 juin 2018.		
B.8	Information s financières pro forma	Sans objet.		
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.		
B.10	Réserves sur les informations financières	Les informations financières historiques présentées dans le Prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Ces rapports ne contiennent aucune réserve.		
B.11	Fonds de roulement net	Compte tenu de la possibilité de financement de son poste de créances via des opérations d'affacturage pour un montant de 5 millions d'euros, la Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net avant l'Augmentation de Capital (telle que définie au paragraphe E.3 ci-après), est suffisant au regard de ses obligations actuelles pour les douze prochains mois à compter de la date du visa sur le Prospectus.		

COMMUNIQUE DE PRESSE

<i>Section C – Valeurs mobilières</i>		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification	<p>Actions ordinaires nouvelles de même catégorie que les actions existantes de la Société.</p> <p>Elles porteront jouissance courante, donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront admises aux négociations sur le marché règlement d'Euronext Paris (compartiment C), sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le même code ISIN FR0011191766.</p> <p>Libellé : Eos Imaging</p> <p>Code ISIN : FR0011191766.</p> <p>Mnémonique : EOSI.</p> <p>Compartiment : C.</p> <p>Classification sectorielle ICB : 4535 « Equipement médical ».</p> <p>Code LEI: 969500KT6S5CNCREY431</p>
C.2	Devise	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises et valeur nominale	3 446 649 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro, à libérer intégralement lors de la souscription (les « Actions Nouvelles »).
C.4	Droits attachés aux actions	<p>Les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des dispositions des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation ; et - droit d'information des actionnaires.
C.5	Restrictions à la libre négociabilité	Sans objet.
C.6	Demande d'admission à la négociation des Actions Nouvelles	<p>Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Paris. Leur admission sur Euronext Paris est prévue le 11 décembre 2018, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0011191766 et mnémonique : EOSI).</p> <p>Les Actions Nouvelles feront également l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France qui assurera la compensation des actions entre teneurs de compte-conservateurs.</p>

COMMUNIQUE DE PRESSE

C.7	Politique en matière de dividendes	La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices. Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.
------------	---	--

COMMUNIQUE DE PRESSE

Section D – Risques

COMMUNIQUE DE PRESSE

<p>D.1</p>	<p>Principaux risques propres à l’Emetteur et à son secteur d’activité</p>	<p>Les principaux facteurs de risque propres à la Société et à son secteur d’activité figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe des technologies alternatives et l’apparition de nouvelles technologies concurrentes ne peut être exclue. - Le Groupe pourrait être confronté à l’avenir à des acteurs de taille très significative. - Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d’étendre sa couverture territoriale au rythme et/ou dans les conditions envisagées. - Sur ses marchés actuels, le développement du Groupe dépendra pour partie du rythme d’adoption de sa technologie d’imagerie innovante par les professionnels de santé. - Le développement du Groupe est également conditionné à sa capacité à commercialiser ses produits sur de nouveaux marchés et à maintenir à un niveau élevé la qualité du service de maintenance attaché aux appareils EOS commercialisés. - Les conditions de remboursement des procédures d’imagerie réalisées à l’aide de la technologie EOS constitueront un facteur clé du succès commercial du Groupe. - Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de recruter et fidéliser les forces de vente nécessaires dans des délais ou à des conditions compatibles avec son expansion. - La capacité du Groupe à étendre les débouchés de ses produits dépendra des délais de réalisation et des résultats d’études cliniques futures qui sont par nature incertains, des publications scientifiques sur l’appareil EOS ainsi que de l’adhésion des leaders d’opinion. - Le Groupe compte, dans une large mesure, sur le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou d’obtenir une protection adéquate et, par là-même, de conserver son avantage technologique et concurrentiel. - L’activité du Groupe dépend en partie de technologies appartenant à des tiers. - Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l’objet d’actions en contrefaçon. - Le Groupe dépend de sous-traitants pour l’approvisionnement d’une partie des composants de son appareil EOS. - Le Groupe dépend de tiers pour la fabrication de son appareil EOS. - Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d’attirer de nouvelles personnes qualifiées. - Le Groupe pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d’assurer son développement.
-------------------	---	--

COMMUNIQUE DE PRESSE

		<ul style="list-style-type: none"> - Les activités du Groupe sont soumises à certaines réglementations environnementales en matière d'utilisation de certaines substances dangereuses et de traitement des déchets.
D.3	Principaux risques propres aux actions émises	<p>Les principaux facteurs de risques liés aux Actions Nouvelles figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des Actions Nouvelles ; - la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; et - en cas de nouvel appel au marché, il en résulterait une dilution complémentaire pour les actionnaires existants.
Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimations des dépenses totales liées à l'émission	<p>Le produit brut correspond au produit du nombre d'actions à émettre et du prix de souscription unitaire des Actions Nouvelles.</p> <p>Le produit net correspond au produit brut diminué des charges mentionnées ci-dessous. Celles-ci seront intégralement imputées sur la prime d'émission.</p> <p>A titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission (hors taxes) pour l'Augmentation de Capital sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit brut de l'Offre : environ 15,06 millions euros ; - Rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs : environ 200 000 euros ; - Produit net estimé : environ 14,8 millions euros.
E.2. a	Raisons de l'émission / Utilisation prévue du produit et montant net estimé du produit d'émission des Actions Nouvelles	<p>L'Augmentation de Capital s'inscrit dans le cadre d'un contrat de souscription conclu le 17 juillet 2018 entre la Société et Fosun Pharmaceutical AG, société du groupe Shanghai Fosun Pharmaceutical (Group) Co. (« Fosun ») (le « Contrat de Souscription »). Cette Augmentation de Capital a pour objectif de contribuer à mettre la technologie de la Société à disposition du plus grand nombre de patients à travers le monde.</p> <p>Fosun est un investisseur stratégique dans le secteur de la santé, qui combine une activité directe sur le marché chinois et une activité d'investissements à l'étranger, et ce particulièrement, aux Etats-Unis, dans le domaine des équipements médicaux. Il détiendra au terme de l'opération 13,2% du capital non-dilué, ce qui en fera le premier actionnaire de la Société.</p> <p>L'Augmentation de Capital constitue une étape importante qui renforce la Société dans la région Asie-Pacifique et, avec une base historique en Europe et un renforcement significatif sur le marché nord-américain depuis mi-2017, s'inscrit dans une stratégie globale de développement de la présence de la Société sur ses trois marchés les plus significatifs.</p> <p>Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles dont l'admission est demandée est destiné à fournir à la Société des moyens supplémentaires, par ordre décroissant</p>

COMMUNIQUE DE PRESSE

		<p>de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour un montant d'environ un tiers du produit net de l'émission : contribuer à l'expansion commerciale d'EOS Imaging par un renfort (i) des équipes de vente et des initiatives commerciales dans les marchés où EOS a un accès direct et (ii) du réseau dans les marchés pénétrés via des partenaires de distribution ; - pour un montant d'environ un tiers du produit net de l'émission : investir dans de futures améliorations de produits et dans les efforts de recherche et développement ; et - pour un montant d'environ un tiers du produit net de l'émission : financer la variation du fonds de roulement car la croissance prévue pourrait demander un niveau de fond de roulement qui pourrait ne pas être couvert par le seul affacturage. <p>A la date du présent Prospectus, l'émission des Actions Nouvelles et la réception du produit de l'émission par la Société n'auront lieu qu'au terme des opérations de règlement-livraison prévues le 11 décembre 2018.</p>
<p>E.3</p>	<p>Modalités et conditions de l'Augmentation de Capital</p>	<p><i>Structure de l'opération - Augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes</i></p> <p>L'émission des Actions Nouvelles est réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes telle fixée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 mai 2018 (visée ci-dessous).</p> <p>Les Actions Nouvelles dont l'admission est demandée ont été réservées à la société Fosun, investisseur stratégique dans le secteur de la santé, et particulièrement dans le domaine des équipements médicaux.</p> <p><i>Droit préférentiel de souscription</i></p> <p>L'émission d'Actions Nouvelles est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription et réservée à une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce.</p> <p>Dans ce cadre, les actionnaires de la Société ont décidé expressément de la suppression de leur droit préférentiel de souscription lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 mai 2018 (20^{ème} Résolution) au profit d'une catégorie de personnes composées :</p> <p><i>« (i) des sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leurs activités dans le secteur de la santé et/ou des équipements et dispositifs médicaux et/ou dans le domaine pharmaceutique et/ou biotechnologique, et/ou</i></p>

COMMUNIQUE DE PRESSE

	<p>(ii) des personnes physiques ou morales, (en ce compris des sociétés), trusts ou fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FPCI, FCPR ou FIP), ou autres véhicules de placement, quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur de la santé et/ou des équipements et dispositifs médicaux et/ou dans le domaine pharmaceutique et/ou biotechnologique, et/ou</p> <p>(iii) des prestataires de service d'investissement français ou étranger, ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de garantir la réalisation d'une émission destinée à être placée auprès des personnes visées au (i) et/ou (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis. ».</p> <p>La société Fosun entre à la fois dans les catégories (i) et (ii) visées ci-dessus.</p> <p>Modalités de souscription</p> <p>Aux termes du Contrat de Souscription, Fosun s'est engagé à souscrire intégralement à l'Augmentation de Capital. Cet engagement de souscription est notamment conditionné à l'absence de survenance d'un événement significatif défavorable (« <i>material adverse change</i> »¹) avant le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital.</p> <p>Aux termes du Contrat de Souscription et sous réserve de certaines exceptions détaillées ci-dessous, la Société s'est engagée, au cours d'une période de cinq ans à compter de la date de réalisation de l'Augmentation de Capital et pour autant que Fosun détienne à tout moment directement ou indirectement au moins 25% du nombre d'Actions Nouvelles, à offrir à Fosun la possibilité de souscrire aux augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription (i) à personnes dénommées ou à catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées en vertu de l'article L.225-138 du Code de commerce ou (ii) par offre au public ou placement privé en vertu de l'article L.225-136 du Code de commerce, réalisées par la Société, au pro rata de sa participation et selon les mêmes modalités que celles dont les autres investisseurs pourraient bénéficier, de sorte que sa participation dans la Société, sur une base non diluée, reste inchangée.</p> <p>Aux termes d'un avenant au contrat de souscription que Fosun et la Société se sont engagés à conclure avant le 31 décembre 2018 (l'« Avenant »), Fosun (ainsi que toute entité venant à lui succéder) s'est engagé à ne pas exercer plus de deux tiers de ses droits de vote pour voter en faveur des résolutions susvisées et corrélativement à exercer au moins le tiers de ses droits de vote restant pour voter contre lesdites</p>
--	--

¹ Aux termes du Contrat de Souscription, la réalisation de l'Augmentation de Capital est subordonnée notamment à l'absence d'un événement significatif défavorable (« *material adverse change* »), c'est-à-dire de tout événement, circonstance, développement, changement ou effet, ayant ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait pour conséquence, individuellement ou collectivement, un (A) effet significatif défavorable sur la situation (financière ou autre), l'activité, les actifs, les résultats opérationnels ou les perspectives de la Société et de ses filiales prises dans leur ensemble ou (B) un impact négatif significatif sur la capacité de la Société à respecter ses obligations au titre du Contrat de Souscription, étant précisé qu'aucun (i) événement, circonstance, condition, fait ou effet affectant l'économie, les finances ou les marchés des capitaux en général ou résultant de changements affectant les secteurs d'activité ou plus généralement les marchés géographiques sur lesquels le Groupe intervient, (ii) une catastrophe naturelle, action militaire ou conflit (déclaré ou non), sabotage, attaque terroriste ou toute intensification ou dégradation qui en résulterait, survenant ou initié après la date du Contrat de Souscription ou (iii) des changements dans les lois ou règlements applicables ne seront considérés, chacun individuellement, comme constituant un événement significatif défavorable sous réserve que les changements (i), (ii) et (iii) ne soient pas spécifiques ou n'affectent pas de manière disproportionnée le Groupe par comparaison aux acteurs de taille similaire dans son secteur d'activité.

COMMUNIQUE DE PRESSE

résolutions. Par exception à ce qui précède, Fosun pourra exercer la totalité de ses droits de vote sans restriction s'il renonce, préalablement à son vote sur les résolutions susvisées, à souscrire aux augmentations de capital y relatives. Fosun s'engage à informer la Société de son intention de ne pas souscrire aux dites augmentations de capital avant le vote des résolutions concernées. Cette dernière s'engage à en informer le marché dès que possible à la suite de la réception de cette information et en tout état de cause avant le vote des dites résolutions.

Par ailleurs, la Société rappellera (i) dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale des actionnaires relatif aux résolutions susvisées, le principe de la clause anti-dilution ainsi que l'engagement pris par Fosun de neutraliser son vote sur ces résolutions et (ii) dans la section relative à l'évolution du capital social dans son rapport financier annuel, si la clause anti-dilution dont bénéficie Fosun a ou non été utilisée.

Par exception à ce qui précède, la Société pourra réaliser une opération d'augmentation de capital sans offrir à Fosun la possibilité d'y souscrire :

- dans l'hypothèse où (a) un nouveau financement est requis pour résoudre des problèmes urgents de liquidité/de financement, notamment une cessation des paiements ou (b) la Société a exploré toutes les options de financement externes raisonnables qui se sont toutes avérées insuffisantes ou inappropriées compte tenu des marchés de crédit et de la situation de la Société ;
- dans l'hypothèse où la souscription par Fosun serait soumise à une autorisation d'une autorité réglementaire incompatible avec les délais d'une augmentation de capital.

Par ailleurs, la clause anti-dilution ne s'applique pas (a) aux opérations d'apport en nature au bénéfice de la Société, fusions, plans de restructuration, offres publiques d'échange lancées par la Société, (b) aux augmentations de capital réservées aux employés et à tout régime d'intéressement à long terme de la Société, (c) aux augmentations de capital réalisées par émission de droits ou bons au bénéfice des actionnaires (incluant Fosun), (d) aux augmentations de capital réalisées par émission de droits prioritaires au bénéfice des actionnaires (incluant Fosun) ou (e) aux actions émises au titre de la conversion des OCEANES émises par la Société ou autres instruments financiers (options de souscription d'actions comprises) donnant accès au capital de la Société existant à la date du Contrat de Souscription.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à nommer un administrateur désigné par Fosun en tant que membre votant au Conseil d'administration de la Société. A cet effet, le Conseil d'administration de la Société en date du 16 juillet 2018 a nommé Monsieur Antoine Vidal en qualité d'administrateur avec effet à compter de l'Augmentation de Capital et sous réserve que cette nomination soit ratifiée par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires prévue le 20 décembre 2018. La Société s'est également engagée, pour la totalité de la durée du contrat et pour autant que Fosun détienne à tout moment directement ou indirectement au moins 25% du nombre d'Actions Nouvelles, à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires en lien avec le terme du mandat de l'administrateur désigné par Fosun, une résolution visant à renouveler

COMMUNIQUE DE PRESSE

son mandat en tant que membre votant au Conseil d'administration.

Le Contrat de Souscription a été conclu pour une durée de 10 ans et sera résilié automatiquement par anticipation dans l'hypothèse où Fosun viendrait à détenir moins de 25% du nombre d'Actions Nouvelles détenues immédiatement après la réalisation de l'Augmentation de Capital.

Après réalisation de l'Augmentation de Capital, Fosun deviendra le premier actionnaire de la Société.

Nombre d'actions dont l'admission est demandée

3 446 649 actions.

Prix de souscription

Le prix de souscription des Actions Nouvelles est de 4,37 euros par action (0,01 euro de valeur nominale et 4,36 euros de prime d'émission).

Conformément aux modalités de détermination du prix de souscription des actions fixées par la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 18 mai 2018, le prix de souscription fait ressortir une décote de 9,2 % par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société des vingt dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, à savoir du 19 juin 2018 au 16 juillet 2018, soit 4,81 euros.

Les souscriptions et versements seront reçus et déposés auprès de Société Générale Securities Services, qui émettra le certificat du dépositaire, le jour du règlement-livraison des Actions Nouvelles, prévu le 11 décembre 2018.

Jouissance des actions émises

Courante.

Garantie

L'Augmentation de Capital ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Restrictions applicables à l'Augmentation de Capital

La diffusion du Prospectus peut, dans certains pays, y compris les Etats-Unis, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en sa possession doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le Prospectus, ou tout autre document relatif à l'Augmentation de Capital, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de souscription dans le pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement.

Calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital

COMMUNIQUE DE PRESSE

		<p>17 juillet 2018 Signature de l'accord entre la Société et Fosun en vue d'une prise de participation significative au capital de la Société.</p> <hr/> <p>18 septembre 2018 Accord du Ministre Chinois du Développement.</p> <hr/> <p>7 novembre 2018 Accord de la Commission Nationale Chinoise de Réforme et de Développement.</p> <hr/> <p>19 novembre 2018 Accord de l'Agence Nationale Chinoise de Contrôle des Investissements Etrangers.</p> <hr/> <p>7 décembre 2018 Visa de l'AMF sur le Prospectus. Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus et mise en ligne du Prospectus sur le site Internet de la Société.</p> <hr/> <p>10 décembre 2018 Publication de l'avis d'Euronext Paris d'admission des Actions Nouvelles.</p> <hr/> <p>11 décembre 2018 Souscription des Actions Nouvelles par Fosun. Règlement-Livraison des Actions Nouvelles. Admission aux négociations des Actions Nouvelles sur Euronext Paris.</p>
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	La Société n'a pas connaissance d'intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission.
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des valeurs mobilières / Engagements d'abstention	<p><i>Nom de la société émettrice :</i> EOS Imaging.</p> <p><i>Engagement d'abstention de la Société</i> Non applicable.</p> <p><i>Engagement d'abstention et de conservation des principaux dirigeants, administrateurs et de certains cadre-dirigeants de la Société</i> Non applicable.</p>
E.6	Montant et pourcentage	<i>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</i>

COMMUNIQUE DE PRESSE

e de dilution	<p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres de la Société par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres au 30 septembre 2018 et du nombre d'actions de la Société au 30 septembre 2018 excluant les actions auto-détenues) est la suivante :</p>											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée ⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital</td> <td>0,93 €</td> <td>0,72 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 3 446 649 Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital ⁽²⁾</td> <td>0,81 €</td> <td>0,65 €</td> </tr> </tbody> </table>			Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	0,93 €	0,72 €	Après émission de 3 446 649 Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital ⁽²⁾	0,81 €
	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)											
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾										
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	0,93 €	0,72 €										
Après émission de 3 446 649 Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital ⁽²⁾	0,81 €	0,65 €										
	<p>⁽¹⁾ Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de l'ensemble des bons de souscription d'actions (BSA), actions gratuites et options de souscription ou d'achat d'actions et OCEANEs en circulation au 30 septembre 2018, pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 6 481 853 actions. ⁽²⁾ Ce calcul tient compte du produit net de l'émission.</p>											
	<p>Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire</p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 septembre 2018 excluant les actions auto-détenues) est la suivante :</p>											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Quote-part du capital en %</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée ⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital</td> <td>1 %</td> <td>0,78 %</td> </tr> </tbody> </table>			Quote-part du capital en %		Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	1 %	0,78 %		
	Quote-part du capital en %											
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾										
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	1 %	0,78 %										

COMMUNIQUE DE PRESSE

Après émission de 3 446 649 Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	0,87 %	0,70 %
---	--------	--------

⁽¹⁾ Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de l'ensemble des bons de souscription d'actions (BSA), actions gratuites et options de souscription ou d'achat d'actions et OCEANES en circulation au 30 septembre 2018, pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 6 481 853 actions.

Incidence de l'émission sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société :

Au 30 septembre 2018, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortait comme suit :

	Avant émission					
	Non dilué			Dilué		
ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote total	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
MANAGEMENT	369 959	1,63%	1,63%	923 947	3,17%	3,17%
Marie MEYNADIER	367 959	1,62%	1,62%	691 947	2,37%	2,37%
Gérard HASCOET				152 000	0,52%	0,52%
	2 000	0,01%	0,01%			
Autres membres du Conseil d'administration				80 000	0,27%	0,27%
FONDS D'INVESTISSEMENT	7 865 388	34,67%	34,67%	7 865 388	26,97%	26,97%
COFA Invest	266 554	1,18%	1,18%	266 554	0,91%	0,91%
ANDERA Partners (anciennement EDRIP) ¹	1 039 119	4,58%	4,58%	1 039 119	3,56%	3,56%
BPI	2 230 222	9,83%	9,83%	2 230 222	7,65%	7,65%
Financière Arbevel ²	1 145 045	5,05%	5,05%	1 145 045	3,93%	3,93%
Financière de l'Echiquier	2 040 098	8,99%	8,99%	2 040 098	6,99%	6,99%
Amundi ³	1 144 350	5,04%	5,04%	1 144 350	3,92%	3,92%

¹ Sur la base de la dernière déclaration de franchissement de seuils disponible (n°218C0593 en date du 14 mars 2018).

² Sur la base de la dernière déclaration de franchissement de seuils disponible (n°218C0728 en date du 13 avril 2018).

³ Sur la base de la dernière déclaration de franchissement de seuils disponible (n°218C1489 en date du 24 août 2018).

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACTIONS AUTO-DETENUES	21 969	0,10%	0,10%	21 969	0,08%	0,08%
FONDATEURS	283 703	1,25%	1,25%	283 703	0,97%	0,97%
FLOTTANT	14 142 739	62,35%	62,35%	14 142 739	48,49%	48,49%
OCEANES				4 344 651	14,90%	14,90%
AUTRES DETENEURS DE VALEURS MOBILIERES				1 583 214	5,43%	5,43%
TOTAL	22 683 758¹	100,00%	100,00%	29 165 611	100,00%	100,00%

	Après émission					
	Non dilué			Dilué ²		
ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote total	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
MANAGEMENT	369 959	1,42%	1,42%	923 947	2,83%	2,83%
<i>Marie MEYNADIER</i>	<i>367 959</i>	<i>1,41%</i>	<i>1,41%</i>	<i>691 947</i>	<i>2,12%</i>	<i>2,12%</i>
<i>Gérard HASCOET</i>	<i>2 000</i>	<i>0,01%</i>	<i>0,01%</i>	<i>152 000</i>	<i>0,47%</i>	<i>0,47%</i>
<i>Autres membres du Conseil d'administration</i>				<i>80 000</i>	<i>0,25%</i>	<i>0,25%</i>
FONDS D'INVESTISSEMENT	7 865 388	30,10%	30,10%	7 865 388	24,12%	24,12%
<i>COFA Invest</i>	<i>266 554</i>	<i>1,02%</i>	<i>1,02%</i>	<i>266 554</i>	<i>0,82%</i>	<i>0,82%</i>
<i>ANDERA Partners (anciennement EDRIP)³</i>	<i>1 039 119</i>	<i>3,98%</i>	<i>3,98%</i>	<i>1 039 119</i>	<i>3,19%</i>	<i>3,19%</i>
<i>BPI</i>	<i>2 230 222</i>	<i>8,53%</i>	<i>8,53%</i>	<i>2 230 222</i>	<i>6,84%</i>	<i>6,84%</i>
<i>Financière Arbevel⁴</i>	<i>1 145 045</i>	<i>4,38%</i>	<i>4,38%</i>	<i>1 145 045</i>	<i>3,51%</i>	<i>3,51%</i>
<i>Financière de l'Echiquier</i>	<i>2 040 098</i>	<i>7,81%</i>	<i>7,81%</i>	<i>2 040 098</i>	<i>6,26%</i>	<i>6,26%</i>
<i>Amundi⁵</i>	<i>1 144 350</i>	<i>4,38%</i>	<i>4,38%</i>	<i>1 144 350</i>	<i>3,51%</i>	<i>3,51%</i>

¹ Par correction du Rapport Financier Semestriel, le capital social a été augmenté de 16 000 actions pour tenir compte de l'acquisition d'actions gratuites.

² Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de l'ensemble des bons de souscription d'actions (BSA), actions gratuites, options de souscription ou d'achat d'actions et OCEANES en circulation au 30 septembre 2018, pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 6 481 853 actions.

³ Sur la base de la dernière déclaration de franchissement de seuils disponible (n°218C0593 en date du 14 mars 2018).

⁴ Sur la base de la dernière déclaration de franchissement de seuils disponible (n°218C0728 en date du 13 avril 2018).

⁵ Sur la base de la dernière déclaration de franchissement de seuils disponible (n°218C1489 en date du 24 août 2018).

COMMUNIQUE DE PRESSE

		<i>FOSUN</i>	3 446 649	13,19%	13,19%	3 446 649	10,57%	10,57%
		ACTIONS AUTO-DETENUES	21 969	0,08%	0,08%	21 969	0,07%	0,07%
		<i>FONDATEURS</i>	283 703	1,09%	1,09%	283 703	0,87%	0,87%
		FLOTTANT	14 142 739	54,12%	54,12%	14 142 739	43,37%	43,37%
		OCEANES				4 344 651	13,32%	13,32%
		AUTRES DETENEURS DE VALEURS MOBILIERES				1 583 214	4,85%	4,85%
		TOTAL	26 130 407	100,00%	100,00%	32 612 260	100,00%	100,00%
E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur	Sans objet.						